

Le patrimoine français et son environnement :

Pour faire avancer la cause du patrimoine, engageons les travaux pratiques

- 8 h 15 : Accueil et enregistrement des participants.
- 8 h 45 : La politique patrimoniale : le miroir de Narcisse ?
Par Alain de La Bretesche.

- 8 h 55 : Eléments de veille parlementaire : la rétrospective juridique de l'année, entre abondance et abandon.
Par Philippe Richert.

LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE : UNE CAUSERIE ? NON UNE GRANDE CAUSE.

- 9 h 10 : Le levier de la dépense fiscale : la « niche » abrite la protection.
Par Richard Moyaert avocat spécialiste en droit fiscal au barreau de Bordeaux.

- 9 h 40 : Le financement par le grand public : les nouvelles possibilités d'un loto du patrimoine.
La nouvelle donne du droit européen des jeux.

- 10 h 10 : L'ouverture au public : bilan d'un modèle économique et recherche de nouvelles pratiques.
Des chiffres.
Par un représentant du ministère du Tourisme.

Table Ronde.

Avec : Olivier de Rohan-Chabot, président des Amis de Versailles, Laurence Meissret, directrice de l'association pour la gestion et la restauration de l'abbaye de Beauport-Grand site de France, Philippe Toussaint, président des Vieilles maisons Françaises, un représentant de la Fondation du patrimoine et Christine Sébert-Badois, propriétaire du château de La Roche Courbon, administrateur de La demeure historique.

- 11 h 20 : la réorganisation des ministères : de nouveaux interlocuteurs du patrimoine pour une action publique plus efficace ?
Par Michel Clement, directeur général chargé de préfiguration au ministère de la Culture, Bertrand Creuchet, ingénieur général de l'équipement, membre du conseil général de l'Environnement et du développement durable et un représentant du ministère de l'Agriculture.

- 12 h 00 : Débat avec les intervenants et les participants au colloque.
- 12 h 30 : Déjeuner dans les salons de Boffrand.

LA PROTECTION MUNICIPALE DU PATRIMOINE : DU CONCEPT DE DROIT À LA PRATIQUE DES ACTEURS.

❖ GENÈSE : LA PRATIQUE INSPIRATRICE DU DROIT.

- 14 h 00 : L'expérience parisienne du Faubourg Saint-Antoine.
Par Jacques Marvillet ancien directeur de l'aménagement urbain et de la construction à la mairie de Paris.
- 14 h 15 : La protection du patrimoine dans le PLU de Paris.
Par Marie-Jeanne Dumont, conservateur en chef du patrimoine, chef du département de l'histoire de l'architecture et de l'archéologie de Paris, secrétaire générale de la Commission du vieux Paris.

❖ PROSPECTIVE : LE DROIT CRÉATEUR DES PRATIQUES.

- 14 h 45 : A partir d'un jugement du tribunal administratif de Paris, tentative d'élaboration d'un régime juridique.
Par Jean-René Etchegaray ancien bâtonnier au Barreau de Bayonne, secrétaire général de l'Association des villes des pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés, adjoint au maire de Bayonne et par Philippe Baffert, chef du bureau de la législation et de la réglementation à la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire).
- 15 h 15 : La protection municipale : utilité et mise en œuvre dans nos villages.
Par un maire d'une commune de France.

- 15 h 30 : L'articulation de la protection municipale avec les protections nationales : un nouveau jeu de lois pour compléter ou pour remplacer l'Etat.
Par Isabelle Maréchal, directrice-adjointe de la direction de l'architecture et du patrimoine et Christine Piqueras, chargée de la sous-direction de l'architecture et du cadre de vie à la DAPA du ministère de la Culture.

- 16 h 00 : La protection du patrimoine : une composante du développement durable.
Par Thierry Masnou, ingénieur général des ponts et chaussées, membre du conseil général de l'Environnement et du développement durable.
- 16 h 30 : Débat avec les intervenants et les participants au colloque.

SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS.

- 17 h 30 : Le patrimoine, parent pauvre des Français, recherche son oncle d'Amérique.
De la nécessité de restaurer le sens du bien commun pour faire les bons arbitrages.



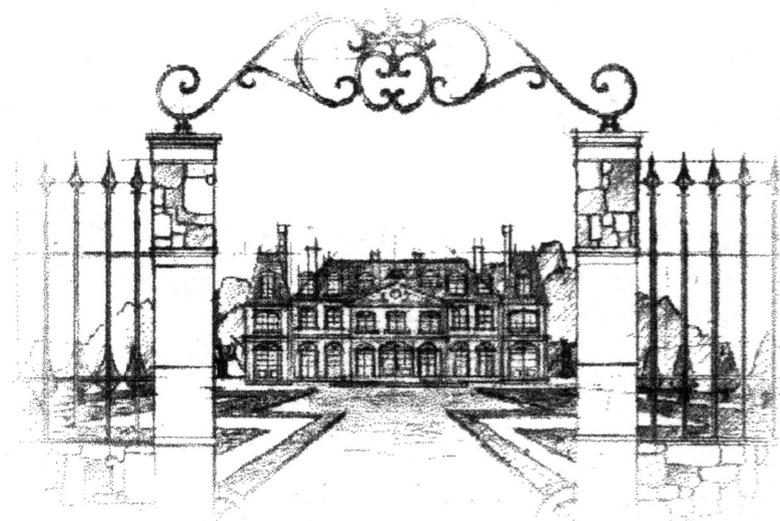
Sous le haut patronage de Monsieur Christian Poncelet,

Président du Sénat

Le mardi 16 septembre 2008

au Palais du Luxembourg,

Salle Clemenceau



Le patrimoine français et son environnement :

***Pour faire avancer la cause du patrimoine,
engageons les travaux pratiques***

Le patrimoine français et son environnement :

***Pour faire avancer la cause du patrimoine,
engageons les travaux pratiques***

Comme de tradition, La 11^{ème} session des Journées Juridiques du patrimoine comprend deux temps : une matinée conçue comme un balayage rétrospectif – différents aspects du financement du patrimoine seront abordés en relation avec l'actualité de l'année 2008 (fiscalité, ouverture au public, loterie du patrimoine) – et un après-midi thématique.

Ainsi, le second moment sera consacré à la question de la protection municipale. La commune, ultime échelon administratif, peut désormais instaurer des protections touchant des éléments de patrimoine bâti situés sur son territoire.

La démarche est inédite et témoigne d'un basculement de paradigme : alors qu'historiquement les procédures publiques des monuments historiques sont issues de l'Etat contre la liberté municipale jugée abusive, le nouveau dispositif « donne la main » aux assemblées locales pour enclencher une protection des édifices anciens, orienter l'aménagement du territoire communal selon des priorités patrimoniales.

Aux yeux du législateur, les « deux ascenseurs » vont de pair et se croisent pour garantir, dans l'idéal, la sauvegarde des témoins d'architecture : du haut vers le bas, c'est l'Etat – aujourd'hui fortement décentralisé et déconcentré –, du bas vers le haut, c'est la commune dotée d'un pouvoir d'initiative, en application des nouvelles dispositions et de son plan local d'urbanisme.

Il s'agira alors d'apprécier cette articulation à l'heure où des pratiques sont à inventer, le régime juridique des protections municipales ne s'étant pas encore pleinement projeté dans notre réalité.

Responsables ministériels, élus locaux et nationaux, propriétaires privés, associations, architectes du patrimoine, spécialistes du droit, trouveront à croiser leurs points de vue pour nous éclairer utilement sur les enjeux de cette nouvelle protection municipale.

Colloque organisé

*avec le soutien du Groupe d'Etudes Sénatorial sur le Patrimoine Architectural
présidé par Monsieur Philippe Richert, vice-président du sénat*

*avec la participation de l'Association nationale des villes des pays d'art et d'histoire
et des villes à secteur sauvegardé*



Organisation

OMNIJURIS CONSULTANTS

23, rue du Hameau • 53000 LAVAL • Fax 02 43 56 70 69

et

Association Les Journées Juridiques du Patrimoine • 24, rue des Volontaires • 75015 Paris

Information complémentaire :

• Tél. 01 44 49 01 38 (répondeur et fax) • E-mail : droitet@aol.com

COLLOQUE

Salle Clémenceau

Palais du Luxembourg

15, rue de Vaugirard

75006 PARIS

Accès : Métro Odéon - RER B Luxembourg

Parkings : Saint-Sulpice - Marché Saint-Germain

DEJEUNER

Salons de Boffrand

La capacité d'accueil du restaurant étant limitée,
seuls les 260 premiers inscrits pourront y déjeuner.

Réponse souhaitée avant le 10 septembre 2008

Pour des raisons de sécurité,

l'accès ne sera possible que pour les personnes

pré-inscrites et munies d'une pièce d'identité.

L'accès au déjeuner est réservé aux personnes inscrites

et munies d'une pièce d'identité.